



**CONSEIL
COMMUNAL
DE
PREVERENGES**

1028 Préverenges, le 5 décembre 2014

**DECISIONS DU CONSEIL COMMUNAL
Séance du 4 décembre 2014**

En vertu de la loi du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques et selon l'article 107 (LEDP), les électeurs et électrices de la commune de Préverenges sont informés que le Conseil communal, lors de sa séance du 4 décembre 2014, a décidé :

Préavis 7/14 Budget 2015

D'adopter le budget pour l'année 2015, tel que présenté par la Municipalité avec un déficit de Fr. 717'938.35

Les électeurs peuvent consulter les textes de ces décisions au greffe municipal et y déposer, aux conditions des articles 107 ss LEDP, une demande de référendum dans les vingt jours, soit jusqu'au jeudi 24 décembre 2014 inclusivement.

Et enregistré les dépôts des préavis suivant :

8/14 – Demande d'un crédit de construction pour le futur local du service de la voirie au Trési

Commission : Mmes A. Garraux et T. Wüst, MM M. Badoux, R.-M. Blatti, J.-J. Brugger, R. Pilloud et J. Scherer

9/14 – Adoption d'un nouveau règlement du Conseil communal

Commission : Mmes B. Moser, C. Panchaud et A. Pictet Vallon, MM V. Duvoisin, A. Garraux, J.-H. Jaquier et C. Meystre

Prochaine séance : le 12 février 2015 à 20 h à l'Aula

Le Président La Secrétaire
 
Antoine Chappuis Claude de Titta

